



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CHARGES CONTROLE EN COURS DE FORMATION (CCF)

Brevet professionnel Coiffure

Arrêté du 28 mars 2011

CFA ou sections d'apprentissage habilités
Formation continue en établissements publics

Table des matières

1. Référentiel	3
2. Règlement d'examen	3
3. Epreuve E2 : Modification durable de la forme	4
3.1 Définition de l'épreuve	4
3.2 Consignes à l'attention des membres du jury	5
3.3 Fiches technique E2/U20 : Modification durable de la forme	5
4. Epreuve E4 : Gestion de l'entreprise.....	9
4.1 Sous-épreuve U41 : Vente conseil	9
4.1.1 Définition de l'épreuve	9
4.1.2 Consignes aux membres du jury	10
4.2 Sous-épreuve U42 : Management et gestion d'un salon	10
4.2.1 Définition de l'épreuve	10
4.2.2 Situation 1 (Orale - 15 min - coefficient 1,5)	11
4.2.2 Situation 2 (Ecrité – 2 heures – coefficient 1,5)	12
5. Grilles d'évaluation	12

1. Référentiel

<https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/index0553.html>

2. Règlement d'examen

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics	Formation continue en établissements publics habilités	CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés			
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 A ou U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
		5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

3. Epreuve E2 : Modification durable de la forme

3.1 Définition de l'épreuve

Finalités et objectifs de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- mise en œuvre de soins capillaires
- mise en œuvre de techniques de modification durable de la forme
- mise en œuvre des techniques de mise en forme et de coiffage

Contenu

Elle porte sur les compétences terminales :

C.33 : Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires

C.35 : Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme

C.42 : Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique

Et les savoirs associés :

S1 : Enseignement scientifique appliqué

S2 : Technologies et méthodes

S3 : Cadre organisationnel de l'activité

S5 : Arts appliqués à la profession

Évaluation

L'évaluation porte sur :

- la pertinence des choix technologiques et du protocole pour le résultat attendu ;
- l'organisation du poste et le respect de l'environnement de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle ;
- la maîtrise des techniques et des méthodes mises en œuvre ;
- la conformité de la réalisation au projet ;
- la mise en valeur et la qualité du résultat.

Modalité d'évaluation : Epreuve pratique

Lieu : En établissement de formation

Durée : 2 heures - Coefficient 5

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation mettant en œuvre une technique de transformation durable avec augmentation ou diminution de volume. Elle se déroule en établissement de formation au cours du dernier semestre de formation ; selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat réalise, sur un modèle masculin ou féminin majeur, des techniques :

- de transformation durable de la forme (frisage ou défrisage/lissage durable, etc.)
- de mise en forme et de coiffage mettant en valeur le résultat

Éventuellement un ajustement de coupe pourra être réalisé avant ou après selon la transformation.

Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Le modèle doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire à la mise en œuvre des techniques de mise en forme durable. La transformation doit permettre d'obtenir une réduction ou une augmentation durable du volume de la chevelure sur deux tiers de la tête environ.

Le candidat doit remettre en début d'épreuve la fiche technique présentant le projet de transformation durable qu'il réalisera sur son modèle.

L'établissement de formation informe le candidat de la technique de mise en forme durable retenue (frisage ou défrisage/lissage durable, etc.) 3 mois avant l'épreuve et lui communique le document support.

L'évaluation est menée par les formateurs. Des professionnels peuvent être associés à cette évaluation

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

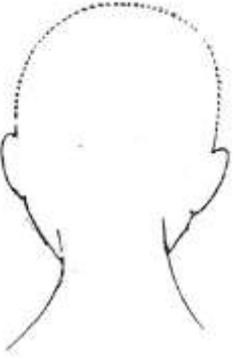
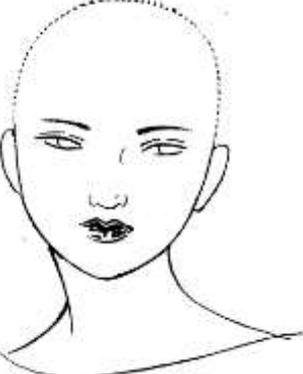
3.2 Consignes à l'attention des membres du jury

Eléments	Conformité	Observations/Commentaires
Modèle	<p><u>Avant l'épreuve</u> : le modèle masculin ou féminin majeur, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur suffisante pour mettre en œuvre la technique de forme durable.</p> <p><u>En cas de frisage</u> : la chevelure doit permettre une augmentation du volume, visible.</p> <p><u>En cas de défrisage/lissage</u> : la chevelure doit permettre une diminution du volume visible.</p>	<p>Le modèle n'est pas conforme si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une zone de la tête ne comporte pas de cheveux, - 2/3 de la chevelure ne présentent pas une longueur suffisante pour recevoir la technique. <p>Le candidat ne compose pas si le modèle n'est pas conforme.</p> <p>Une chevelure « permanentée » est acceptée si le défrisage ne met pas en danger la chevelure.</p>
Fiche technique	Elle est remise au moment de l'émargement.	<ul style="list-style-type: none"> - Si le projet n'est pas rendu : il est remis au candidat une fiche technique dès le début de l'épreuve. Le candidat la renseigne sur son temps d'épreuve, sans temps additionnel. - Le jury rend au candidat, avant la fin de l'épreuve, la fiche technique pour qu'il renseigne la compétence C42. Le jury relève la fiche technique renseignée.
Frisage/ permanente et soins capillaires associés	La technique permet une augmentation du volume sur 2/3 de la tête minimum.	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation du shampooing fait partie intégrante de l'épreuve. - Le candidat qui ne travaille pas sur les 2/3 de la chevelure au minimum obtient zéro à C35. - Le candidat réalise ce qu'il veut sur l'éventuel tiers restant. <p><u>En cas de frisage</u> : réalisation de la technique sur longueurs ou longueurs + repousses</p>
Défrisage/ lissage et soins capillaires associées	La technique permet une diminution du volume sur 2/3 de la tête minimum.	<p><u>En cas de défrisage/lissage</u> : réalisation de la technique sur les longueurs + repousses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun degré de frisure, de défrisage/lissage, n'est imposé mais il doit être visible. Le candidat a décidé du degré de frisure, défrisage, sur la fiche technique. - Le jury pourra apprécier le degré de frisure du modèle en mouillant une des mèches de sa chevelure. La mèche test est conseillée mais pas obligatoire. - Le résultat de la technique doit être durable (6 à 8 semaines) - Le candidat fait le choix des soins capillaires
Mise en forme et coiffage		<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les techniques de mise en forme de coiffage sont acceptées. Les produits de coiffage et de finition sont laissés au libre choix du candidat.

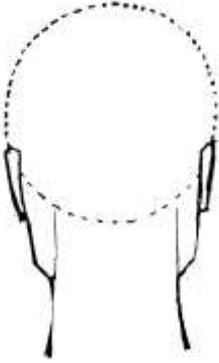
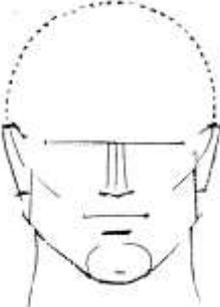
3.3 Fiches technique E2/U20 : Modification durable de la forme

Voir pages suivantes (6 à 8)

Utiliser un ou plusieurs gabarits pour :

<ul style="list-style-type: none">- Indiquer les zones de travail.- Schématiser le sens de la réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Préciser le degré de la transformation.	<ul style="list-style-type: none">- Décrire brièvement le protocole technique
		
		
		
		

Utiliser un ou plusieurs gabarits pour :

<ul style="list-style-type: none">- Indiquer les zones de travail.- Schématiser le sens de la réalisation.	<ul style="list-style-type: none">- Préciser le degré de la transformation.	<ul style="list-style-type: none">- Décrire brièvement le protocole technique
		
		
		
		

4. Epreuve E4 : Gestion de l'entreprise

4.1 Sous-épreuve U41 : Vente conseil

4.1.1 Définition de l'épreuve

Finalités de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les compétences relatives aux activités de vente et de conseil de produits et de services.

Contenus

L'épreuve permet d'évaluer obligatoirement les compétences suivantes :

C.12 : Transmettre des informations et rendre compte

C.13 : Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

C.24 : Développer la vente des produits et des services

C.31 : Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services

C.41 : Évaluer la satisfaction de la clientèle

Et sur les savoirs associés :

S43 Les opérations comptables et administratives courantes

S45 La vente-conseil

Évaluation

L'évaluation porte sur :

- l'exactitude du diagnostic ;
- la pertinence du conseil ;
- la qualité de l'argumentation au regard du diagnostic établi et des attentes du client ;
- la qualité à la communication.

Modalité d'évaluation : Epreuve orale

Lieu : En établissement de formation Durée : 10 minutes maximum - Coefficient 2

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée par les formateurs responsables de l'enseignement. Elle se déroule en établissement de formation, au cours du dernier semestre de formation ; selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

À partir de l'observation d'un modèle et d'une situation proposée par les examinateurs, le candidat doit réaliser un diagnostic et une vente-conseil de produits et/ou de services. L'un des examinateurs joue le rôle de modèle et de client.

Les examinateurs doivent mettre à la disposition du candidat des documents et/ou des produits servant de support à l'épreuve.

Le jury est composé d'un professeur de coiffure et d'un professionnel ou d'un professeur de vente et d'un professionnel ou d'un professeur de coiffure et d'un professeur de vente.

4.1.2 Consignes aux membres du jury

Préparation :

- L'établissement de formation informe à l'avance le candidat du moment prévu pour l'évaluation.
- Le jury préparera un ensemble de sujets qui correspondent à des situations professionnelles propices à l'évaluation, pour tirage au sort par les candidats.
- Un ensemble de produits et documents supports d'épreuve sera préparé par l'enseignant et mis à la disposition des candidats (des produits ou factices en adéquation avec les différents sujets, un carnet de rendez-vous, un catalogue de modèles, un nuancier, un miroir, des supports promotionnels et de fidélisation, une poche publicitaire, un fichier client...).

Déroulement :

- L'épreuve se déroule sous la forme d'une situation simulée orale à partir de l'observation d'un modèle et d'une situation proposée par les examinateurs. Le candidat devra réaliser un diagnostic et une vente-conseil de produits et/ou de services.
- Il est nécessaire de sélectionner les compétences à évaluer lors de chaque mise en situation. L'examineur peut, éventuellement, si les circonstances le demandent et sur le temps de l'épreuve uniquement, questionner le candidat sur ces compétences.
- L'un des examinateurs joue le rôle de modèle et de client.
- La qualité de la communication est bien prise en compte dans l'évaluation. Cependant la situation n'en demeure pas moins artificielle au regard d'un cadre de travail réel ; en conséquence et afin de prévenir les erreurs d'appréciation, le jury doit adopter une attitude bienveillante et qui favorise l'expression de la maîtrise des compétences par le candidat.

Evaluation et notation :

- La situation d'évaluation est organisée dans le cadre habituel de la formation. Elle donne lieu à une proposition de note. Celle-ci est transmise au jury qui arrête la note définitive. En conséquence, il est impératif que la note obtenue par le candidat ne soit pas transmise et demeure confidentielle.

4.2 Sous-épreuve U42 : Management et gestion d'un salon

4.2.1 Définition de l'épreuve

Finalités de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences relatives aux activités :

- d'organisation du travail d'un salon
- de gestion technique, de suivi administratif et financier
- d'animation et de gestion du personnel

Contenus

L'épreuve permet d'évaluer les compétences suivantes :

C.11 : Collecter, sélectionner et traiter les informations

C.23 : Animer et encadrer les personnels

C.25 : Participer à la gestion de l'entreprise

C.43 : Évaluer le travail du personnel

Et sur les savoirs associés :

S41 Le cadre de la création, du rachat ou de l'exploitation d'une entreprise de coiffure

S42 Le pilotage de l'entreprise

S43 Les opérations comptables et administratives courantes

S44 Gestion et management du personnel

Évaluation

L'évaluation porte sur :

- la capacité à analyser un problème d'organisation, de gestion ou de management appliqué à une situation professionnelle
- la rigueur dans l'application des techniques et des connaissances
- la pertinence dans l'application des textes légaux et réglementaires
- la maîtrise des documents à utiliser
- le réalisme et la cohérence de l'analyse et éventuellement des propositions.

Modalité d'évaluation : Epreuve orale et écrite

Lieu : En établissement de formation Durée : 2h15 minutes maximum - Coefficient 3

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation d'égale valeur organisées sur le lieu de formation par les formateurs responsables de l'enseignement, au cours du dernier semestre de formation.

Les deux situations d'évaluation sont complémentaires en termes de compétences évaluées et présentent les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation. Les situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note. Celle-ci est transmise au jury qui arrête la note définitive.

4.2.2 Situation 1 (Orale - 15 min - coefficient 1,5)

Cette première situation d'évaluation consiste en une présentation orale de 15 minutes à partir d'un dossier élaboré par le candidat au cours de la formation et portant sur l'analyse du marché d'un salon et les incidences commerciales et financières de son évolution.

Ce dossier rassemble des données sur :

- les observations que le candidat a pu faire lors de son expérience en entreprise ;
- l'exploitation de données documentaires (articles de presse professionnelle, documentation provenant de fournisseurs, informations provenant des organisations professionnelles, etc.) rassemblées au fur et à mesure de sa formation.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu du dossier et sa présentation par le candidat qui sera au maximum d'une durée de 15 minutes.

Cette évaluation sera menée par le professeur d'économie gestion et/ou par un professionnel.

Préparation :

- Le professeur d'économie et gestion accompagnera la réalisation du dossier personnel, support d'épreuve du candidat.
- Des consignes seront données notamment sur le choix des contenus, la forme des documents et pour une planification progressive des travaux jusqu'à la remise du dossier en temps voulu pour la bonne organisation de l'épreuve. Une préparation à la prestation orale sera conduite à l'occasion des divers enseignements.
- **Le dossier du candidat** : Personnel et inédit, d'une quinzaine de pages maximum, il sera réalisé à l'aide de l'outil informatique. Sa présentation sera conforme aux règles dactylographiques en utilisant une police de caractères de type ARIAL corps 11 ou équivalent. Seuls figureront les annexes et documents utiles exploités dans le dossier. La page de couverture permettra l'identification du candidat, avec les mentions suivantes : nom, prénom, diplôme préparé, nom de l'établissement de formation, nom de l'entreprise, intitulé de l'épreuve.

- **Le candidat sera informé de :**

- La date de dépôt du dossier (15 jours environ avant l'entretien)
- La date et l'heure de l'entretien

Déroulement :

L'évaluation porte à la fois sur le contenu du dossier et sa présentation par le candidat, qui sera d'une durée maximum de quinze minutes. Dans un premier temps, le jury évitera d'interrompre l'exposé du candidat ; il adoptera une attitude bienveillante et qui favorise l'expression. Ensuite et si le besoin s'en fait sentir, un questionnement pourra être conduit de manière à éclairer le jury et à débloquer des situations difficiles, dans le but d'obtenir la meilleure expression des acquisitions du candidat.

Evaluation et notation :

La situation d'évaluation est organisée dans le cadre habituel de la formation. L'enseignant évalue ses propres apprentis, en utilisant la grille académique.

4.2.2 Situation 2 (Ecrit – 2 heures – coefficient 1,5)

Cette seconde situation d'évaluation écrite d'une durée de 2 heures prend appui sur un dossier technique fourni au candidat présentant une situation professionnelle contextualisée.

Il comporte des éléments relatifs à :

- la gestion des produits et des équipements
- l'organisation, dans l'espace et dans le temps, des activités de l'entreprise
- le recrutement, la formation des personnels ainsi que leur évaluation
- les travaux de gestion courants de l'entreprise.

Cette évaluation est menée par un professeur d'économie gestion.

5. Grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation des différentes épreuves sont disponibles dans les pages suivantes (13 à 15)

 ACADÉMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	BP Coiffure	Session :
	U20 Modification durable de la forme 2 heures Grille d'évaluation CCF	Date :
	Etablissement de formation :	
Candidat	Nom :	Prénom :

NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant

Horaire début d'épreuve :		Horaire de fin d'épreuve :				
Compétences/indicateurs	Note	NE	TI	I	S	TS
C.35 Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme Respect des conditions et préparation : <ul style="list-style-type: none"> • De sécurité • De confort pour le modèle • Préparation adaptée de la chevelure selon les exigences de la technique • Sélection des produits 	/ 2					
Maîtrise de la technique : <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de réalisation adapté au résultat attendu • Gestuelle de l'application adaptée au résultat attendu • Imprégnation correcte des zones à transformer • Qualité de rinçage 	/ 8					
Respect des temps : <ul style="list-style-type: none"> • De réalisation • De pause (notice d'emploi) 	/ 2					
Qualité du résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la transformation par rapport au projet • Mise en valeur du résultat, de la modification de la forme • Respect de la chevelure 	/ 3					
Pénalité : *zéro à C35 si les 2/3 de la chevelure ne sont pas transformés						
Sous total C.35		/ 15 pts				
C.33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires <ul style="list-style-type: none"> • Technique gestuelle maîtrisée • Utilisation rationnelle des produits • Respect du protocole 	/3					
C.42 Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique Appréciation du résultat (Voir analyse résultat sur projet)	/2					
TOTAL (Note arrondie au demi-point supérieur)		/ 20 points*				

Nom et signature du professionnel :

Nom et signature de l'enseignant :

* Toute note inférieure à la moyenne doit est justifiée de même que l'application des pénalités

 ACADÉMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	BP Coiffure	Session :
	U41 Vente-conseil 10 min Grille d'évaluation CCF	Date :
	Etablissement de formation :	
Candidat	Nom :	Prénom :

Un des examinateurs est le client décrit dans le sujet sélectionné. Il accepte l'observation diagnostic par rapport à la situation ; il doit émettre une objection à la solution proposée par le candidat.

TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant

Compétences/indicateurs	Note	TI	I	S	TS
L'exactitude du diagnostic <ul style="list-style-type: none"> Recenser les attentes et besoins du client (recherche des besoins par questionnement, observation et écoute active) Reformuler 	/3				
La pertinence du conseil <ul style="list-style-type: none"> Présenter des produits, des matériels et des services en réponse à une demande ou à un besoin d'un client Conseiller le client (présentation de l'offre et du prix, vente additionnelle et/ou complémentaire) 	/5				
La qualité de l'argumentation au regard du diagnostic et des attentes du client <ul style="list-style-type: none"> Argumenter la sélection effectuée (arguments convaincants, valorisants, pertinents) Répondre à une objection. 	/7				
La qualité de la communication : de l'accueil à la prise de congé du client <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une stratégie favorisant la communication (salutations, attitude avenante, présentation, aptitude générale à la communication verbale et non verbale, écoute active...) Respecter la politique commerciale de l'entreprise (fiche ou fichier de suivi clientèle et/ou carte de fidélité) et évaluer la satisfaction du client 	/5				
TOTAL (Note arrondie) au demi-point supérieur		/ 20 points*			

Guidance : indicateurs d'évaluation	T.I	I	S	T.S	Nom et signature du professionnel :
1/ Sur 3	0	0,5 à 1	1,5 à 2,5	3	
2/ Sur 5	0 à 1	1,5 à 2	2,5 à 3,5	4 à 5	
3/ Sur 7	0 à 2	2,5 à 3	3,5 à 5	5,5 à 7	
4/ Sur 5	0 à 1	1,5 à 2	2,5 à 3,5	4 à 5	Nom et signature de l'enseignant :

* Toute note inférieure à la moyenne doit est justifiée de même que l'application des pénalités

 ACADÉMIE DE GRENOBLE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	BP Coiffure	Session :
	U42 Management et gestion d'un salon decoiffure 1 ^{ère} situation - 15 minutes - Coefficient 1,5 Grille d'évaluation CCF	Date :
	Etablissement de formation :	
Candidat	Nom :	Prénom :

NE : non évaluable ; TI : très insuffisant ; I : Insuffisant ; S : Satisfaisant ; TS : Très Satisfaisant
(Proposition de déclinaison des points)

Forme du dossier	Note	NE	TI	I	S	TS
Le dossier comprend 15 pages maximum	/ 1					
Sont présents : <ul style="list-style-type: none"> • Page de garde et sommaire • Annexes et documents exploités, sourcés 	/1					
Sont respectés : <ul style="list-style-type: none"> • Pagination • Orthographe • Police : Arial 	/1					
Qualité de la présentation : mise en page, facilité de lecture	/ 1					
Fond du dossier						
Présentation du salon	/1					
Analyse du marché du salon (clientèle, concurrence, fournisseurs, indicateurs financiers...)	/4					
Problématique du salon	/2					
Proposition(s) pour résoudre la problématique	/1					
Présentation orale						
Durée de la présentation respectée (entre 12 et 15 minutes)	/2					
Qualité de l'expression verbale : clarté, vocabulaire professionnel	/3					
Capacité à se détacher du dossier	/2					
Dynamisme de la présentation	/1					
TOTAL (Note arrondie au demi-point supérieur)		/ 20 points*				

Nom et signature du professionnel :

Nom et signature de l'enseignant :

* Toute note inférieure à la moyenne doit est justifiée de même que l'application des pénalités